



Appel de candidatures - Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique

Conformément à la [Politique sur la promotion et la protection de la liberté académique](#), le Bureau du secrétaire général lance un appel de candidatures pour pourvoir les postes vacants de membres réguliers et de membres substitués au sein du **Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique**, à la suite de récents départs. Ce comité est en fonction depuis le printemps 2025.

Les fonctions du comité comprennent :

- la surveillance de la mise en œuvre de la politique
- l'examen des plaintes portant sur la liberté académique
- la formulation de recommandations concernant toute autre question relative à la liberté académique
- la formulation d'avis et de recommandations portant sur les mesures d'information, de sensibilisation, de promotion et les outils pédagogiques visant la reconnaissance, la promotion, la protection et le respect de la liberté académique à mettre en place

À titre informatif, le comité se réunit environ tous les deux mois, généralement le mercredi à l'heure du dîner.

Les catégories de membres suivantes sont invitées à proposer leur candidature :

- professeurs ou professeurs qui ne sont pas administratrices ou administrateurs au sens des [Statuts](#) (autre qu'une doyenne, un doyen, une directrice ou un directeur de département)
- directrices ou directeurs d'institut ou de centre de recherche reconnu ou affilié
- doyennes ou doyens
- directrices ou directeurs de département ou d'école

Pour être recevable, une candidature doit être soumise selon les modalités prévues à la [Procédure de désignation des membres du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique](#).

Les candidatures doivent être soumises à la secrétaire générale en remplissant le formulaire [Appel de candidatures - CPPLA](#) (une **lettre de motivation** et un **court CV** sont requis). La période de mise en candidature se tiendra du **30 septembre au 21 octobre 2025, 17 h**.

Sur recommandation du Conseil universitaire, le Comité exécutif procède à la nomination des membres du Comité. Le mandat des personnes membres est d'une durée de deux ans et débute à la date de nomination par le Comité exécutif.

Anne-Marie Laflamme
Secrétaire générale

Le 30 septembre 2025